



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la **Spri IMMO BEGUIN, Madame Sophie BEGUIN**, Grote Markt 35 à 9600 Renaix.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Frasnes-lez-Buissenal), Grand Place 8** et cadastré section C n° 707D.

Le projet consiste en **LA TRANSFORMATION**
D'UN BATIMENT EN SURFACE COMMERCIALE
ET APPARTEMENT

et présente les caractéristiques suivantes : Le projet prévoit la transformation d'un bâtiment existant qui accueillera : au rez-de-chaussée: l'espace dédié à l'agence immobilière IMMOBEGUIN SPRL ; aux étages : un appartement. Le projet prévoit la démolition d'une remise existante ainsi que du bâtiment situé à l'arrière de la parcelle. Une petite aire de stationnement privée destinée au personnel de l'agence est prévue à la place du bâtiment démolit. Celle-ci intègre une place dédiée aux PMR.

Application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT : la demande de permis d'urbanisme s'écarte des prescriptions d'un SOL dit PCA du 13/12/2016 approuvé par A.M le 13/06/2017 dit du MONCEAU concernant les points suivants : Etant donné que le projet intègre déjà la démolition d'annexes ne répondant pas aux prescriptions du PCA, qu'il s'agit d'une transformation, le choix a été fait de ne pas réduire la profondeur du volume arrière. Celui-ci comprend le réfectoire au rez-de-chaussée et l'espace de nuit du logement à l'étage. La disposition telle que proposée favorise une qualité d'espace et de lumière. Réduire ce volume entraînerait une diminution de la qualité des espaces. Volume secondaire arrière : Le volume secondaire arrière présente une profondeur d'environ 5m90. Le PCA prévoit des volumes arrières de 4m de profondeur. Hauteur sous corniche : Le PCA prévoit des hauteurs sous corniche comprises entre 6.5m et 7.5m. Les corniches existantes sont aux niveaux de 6.18m et 5.83m. Toiture : Le volume principal existant ne présente pas de toiture à double pente de même inclinaison. Pente avant : +/-53° et Pente arrière : +/- 30°.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/01/2021 au 04/02/2021 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Mme D. VALLEZ.

Le Bourgmestre,

Mme C. DE SAINT MARTIN.